

SEANCE DU 05 MARS 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le cinq du mois de mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Mourens, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe PORTEJOIE. Etaient présents : BEHAGHEL Hubert, DUBOURG Jean-Luc, GOURD Allain, COLLE Amélie, FLORY Rémi, LASSALLETTE Sébastien, MODET Denis, MODET Fabienne, PORTEJOIE Philippe, VIDEAU Amandine.

Était excusé : LIMOUZIN Jérôme.

Mme Fabienne MODET est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte avec l'adoption à l'unanimité du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR :

SEANCE DU 05 MARS 2021.....	1
1. Approbation du compte de gestion 2020 dressé par Madame Fumard Sylvia, Trésorière	1
2. Approbation du compte administratif 2020	2
3. Affectation du résultat	2
4. Vote des taxes locales.	3
5. Acquisition de matériels techniques	3
6. Divagation de chiens errants.....	3
7. Piégeage frelon asiatique	3
8. Questions diverses	3

1. Approbation du compte de gestion 2020 dressé par Madame Fumard Sylvia, Trésorière

Le Conseil Municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. Approbation du compte administratif 2020

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Myriam DUFFAUT, secrétaire de Mairie, qui donne lecture, article par article, du compte administratif 2020 qui peut se résumer comme suit :

	Fonct. D	Fonct. R	Inv. D	Inv. R	D ou Déficit	R ou Excédent
Résultat reporté		449 202,56 €	13 530,71 €			449 202,56 €
Exercice 2020	207 392,91 €	299 634,90 €	212 956,79 €	93 484,79 €		393 119,69 €
Totaux	207 392,91 €	748 837,46 €	226 487,50 €	93 484,79 €	0,00 €	842 322,25 €
Résultat clôture		541 444,55 €	133 002,71 €			408 441,84 €
R.A.R			24 200,00 €	58 200,00 €		34 000,00 €
Cumul totaux	207 392,91 €	748 837,46 €	157 202,71 €	58 200,00 €	0,00 €	876 322,25 €
Résultat définitif		541 444,55 €	99 002,71 €			876 322,25 €

Le Conseil Municipal :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Hors de la présence de M. PORTEJOIE Philippe, sous la présidence de M. Allain GOURD, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 ; M. Hubert BEHAGHEL étant arrivé après la présentation n'a pas participé au vote.

Réponse à la question posée lors de la séance : à quoi correspondent la prêt en cours ?

Programme de travaux 2015/2016 : achat épareuse + travaux 1^{ère} tranche Eglise, d'un montant de 120.000 €, fin de remboursement 2024.

3. Affectation du résultat

Après avoir examiné le Compte Administratif 2020, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	92 241,99 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	449 202,56 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	541 444,55 €
D Solde d'exécution d'investissement	-133 002,71 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	31 900,00 €
Besoin de financement F	=D+E -101 102,71 €
AFFECTION = C	=G+H 541 444,55 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	101 102,71 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	440 341,84 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

4. Vote des taxes locales.

L'état 1259 : notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes locales n'ayant pas été diffusé, cette décision est repoussée.

5. Acquisition de matériels techniques

Remplacement du tracteur : Monsieur le Maire informe les membres présents qu'après étude des devis demandés et négociations, le choix s'est porté sur un engin de marque Massey Ferguson 5709 S de 2019 comptant 590 heures.

Le prix est de 56.400,00 € H.T.

La reprise du New Holland est de 16.000,00 € H.T.

Soit une soule de 40.400,00 € H.T.

Remplacement de la banquetteuse : Monsieur le Maire informe les membres présents qu'après renseignements pris auprès d'utilisateurs, le choix s'est porté sur une rotobroyeuse latérale de type Elina 1600 pour un montant H.T. de 9.800,00 €

Pour information, le fauchage annuel effectué par l'entreprise BECARY s'est élevé en 2020 à 6.650,00 €. En comptant, les dépenses de carburant, d'entretien et le salaire du conducteur, l'investissement semble profitable sur la durée.

6. Divagation de chiens errants

Monsieur le Maire fait part d'un arrêté qu'il s'apprête à prendre afin de verbaliser les propriétaires de chiens errants. En effet, la divagation d'animaux est régulièrement constatée et fait l'objet d'une amende de première classe d'un montant de 38.00 €. Si l'animal présente un danger pour la circulation, cette amende est de 150.00 €.

Tout animal divagant sera conduit au chenil, situé Sauveterre de Guyenne, et une amende de 15.00 € par jour sera appliquée à l'encontre du propriétaire.

7. Piégeage frelon asiatique

Monsieur le Maire informe les membres présents que 150 pièges ont été commandés pour un montant de 480 €. Ces pièges permettent d'attirer les reines fondatrices et ainsi lutter contre la prolifération de ces insectes. La distribution sera assurée par la mairie : un par foyer.

8. Questions diverses

- M. GOURD fait remarquer que des déchets sont régulièrement déposés illégalement près des conteneurs à verre. Ces actes d'incivilité nuisent à tous. Une caméra de surveillance va être installée pour contrôler ces dépôts.
- Le projet de jachère fleurie au niveau du stade avance ; le disque doit y être passé avant ensemencement.

- Une zone à compost va être installée au cimetière afin de différencier les déchets verts des contenants car le SEMOCTOM ne collecte plus ces déchets.
- Monsieur le Maire annonce que les élections départementales et régionales sont prévues les dimanches 13 et 20 juin. Deux bureaux de vote devant être tenus simultanément, tout le monde doit être disponible.
- Madame Amélie COLLE fait part d'un service de broyage gratuit effectué par le SEMOCTON, jusqu'à 60 m³ par jour. Le problème est de trouver une aire de stockage et de broyage protégée et fermée pour éviter les dépôts sauvages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.